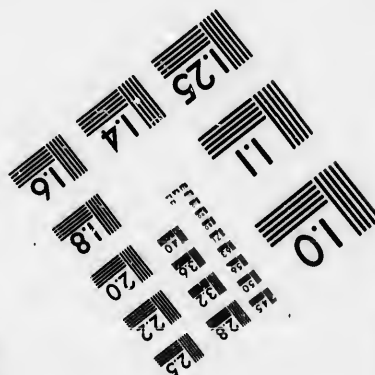
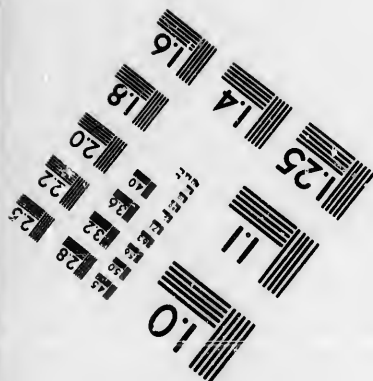
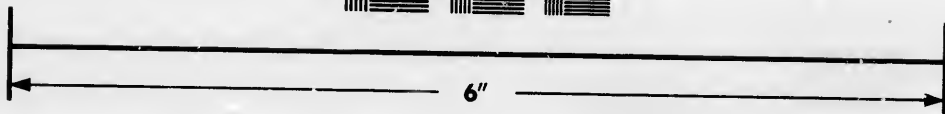
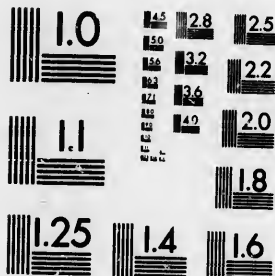


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

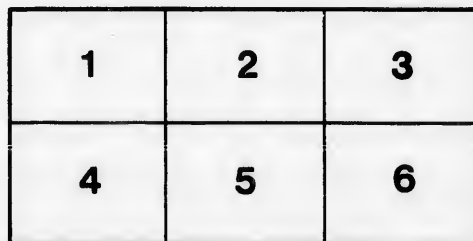
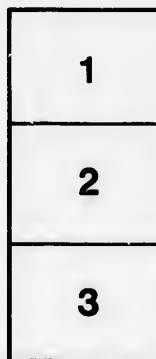
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



32X



G. C. Maréchal

Circularaire à MM. les Membres de la Société Ecclésiastique de Saint Michel, du diocèse de Québec.

} ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
3 Septembre 1874.

MONSIEUR,

Les obstacles qui ont jusqu'à présent empêché la séparation à l'amiable de la Société Ecclésiastique de St. Michel, en autant de sociétés distinctes qu'il y a de diocèses intéressés, étant levés, et ceux qui s'opposaient le plus fortement à cette séparation, paraissant disposés à l'accepter, je viens aujourd'hui vous demander votre consentement *formel et écrit* à un plan de division dont voici les bases :

1° Les fonds accumulés de la Société Saint Michel seront répartis entre les diocèses de Québec, des Trois-Rivières et de Rimouski, en proportion du nombre de membres repectifs, valides et infirmes existants au 31 août 1874. Ceux qui ont été admis le lendemain à faire partie de la société, n'ayant encore rien contribué aux fonds de la société, ne seront point comptés, mais ils ont droit, comme les autres, de voter dans une question qui intéresse la société entière.

2° La séparation des fonds une fois faite, chaque diocèse demeurera chargé de ses membres infirmes. Mais comme il y a quatre membres qui sont d'autres diocèses, la part et la contribution annuelle de ces quatre membres seront partagées dans la même proportion que ci-dessus, et les diocèses de Québec, des Trois-Rivières et de Rimonski contribueront dans la même proportion à la pension qui sera allouée de concert à ces quatre membres.

3° La Société de Saint Joseph, telle que définie dans ma circulaire du 10 octobre 1873, sera dès lors substituée dans le diocèse de Québec à celle de Saint Michel, qui se trouvera dissoute. Pour

subvenir aux besoins de ses membres infirmes, la Société St. Joseph aura 1° le revenu provenant de sa part des fonds accumulés ; 2° le cinquantième des revenus ecclésiastiques tel que réglé par les constitutions de la Société Saint Michel ; 3° enfin le cinquantième du casuel reçu et des honoraires de messes basses perçus.

Je profite de cette occasion pour faire connaître aux membres de la société, qu'après avoir examiné les règlements de la Société Saint Michel, et surtout l'article 7, le bureau a reconnu unanimement comme certain que tout membre qui cesse d'appartenir à la société par mort, par résignation, ou par exclusion, doit payer, outre les arrérages, s'il y en a, sa contribution annuelle au *pro rata* du temps écoulé depuis le premier octobre précédent jusqu'au moment de la mort, de la résignation, ou de l'exclusion.

Il est juste, en effet, qu'ayant joui jusqu'à ce moment du droit d'avoir une pension viagère en cas d'infirmité, il soit tenu de porter sa part des charges de la société.

Et comme ce n'est pas une nouvelle règle, mais l'application d'une loi fondamentale, les anciens membres qui se trouveraient avoir négligé de remplir ce devoir de justice, sont encore tenus en conscience de s'y conformer au plus tôt.

Vous êtes prié, Monsieur, de me répondre le *plus tôt possible et par écrit* suivant la formule ci-jointe.

Le plus tôt, de peur que l'oubli ne vous fasse perdre de vue cette affaire.

Par écrit, parce que j'ai absolument besoin d'avoir une preuve de votre consentement ou de votre refus.

Si vous acceptez, il faut répondre, parce que, dans une affaire de cette gravité, le silence ne peut pas être admis comme une approbation suffisante.

Si vous n'acceptez pas, il faut également répondre, pour que l'on sache à quoi s'en tenir.

Tous doivent répondre au plus tôt et par écrit ; les infirmes, les nouveaux membres comme ceux qui font partie de la société depuis longtemps.

Vous connaissez déjà les raisons qui rendent désirable et comme nécessaire cette séparation ; elles vous ont été exposées à plusieurs reprises. J'espère que chacun de vous se fera un devoir de me répondre sans délai.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Président de la S. E. de S. M.

